



Inscription

Jour et horaire du cours :

Nom et prénom :

Email : Tél. :

Problèmes de santé (certificat médical à remettre courant septembre, validité 3 ans) :
.....
.....

Débutant : Pratiquant: nombre d'années de pratique :

Nouveaux élèves : acompte de 10€ à verser (paiement à réaliser sur le site yogalucioles.fr). Celui-ci sera déduit du montant de l'abonnement lors de l'inscription définitive.

GoYam - Studio Zen

26 rue Proudhon

Lundi 18h-19h30

Lundi 19h45-21h15

Sham - Centre de Yoga

14 Avenue Fontaine Argent

Mardi 10h30- 11h45 (yoga doux)

Mardi 12h30-13h30

Mardi 18h-19h30

Mardi 19h45-21h15

Jeudi 18h-19h30 (cours avancé)

Jeudi 19h45-21h15

Cours du 2 septembre 2024 au 4 juillet 2025 (38 séances effectives dans l'année).

Il n'y a pas cours les jours fériés (non rattrapables).

Vacances : il n'y a pas cours la 2ème semaine des vacances de la Toussaint, de Février et de Pâques. Il n'y a pas cours du tout pendant les vacances de Noël.

Abonnement annuel pour 38 séances + 38 vidéos hebdomadaires d'1h :

Séance d'1 heure (midi) : 400€ ou 148€/126€/126€

Tarif réduit* : 352€ ou 130€/111€/111€

Séance d'1h30 (soir) : 430€ ou 158€/136€/136€

Tarif réduit* : 378€ ou 138€/120€/120€

*Tarif réduit : couples, demandeurs d'emploi, étudiants : -12%
Parrainage : -10% sur votre abonnement.

Règlement en 1 ou 3 chèques remis le jour de l'inscription, à l'ordre de Christine Walter. *Le 1er chèque sera débité début septembre, le second début janvier et la 3ème, début avril.*

Adhésion à l'Association Lucioles (chèque à l'ordre de l' Association Lucioles) : **12€**

A lire attentivement :

La régularité et la persévérance constituent la base de votre pratique de yoga grâce auxquelles vous pouvez espérer un résultat personnel satisfaisant. Vous vous engagez à suivre les cours de yoga pour une année. Si vous devez manquer un cours, prévenez-moi dès que possible, et au moins 24h avant, afin que je puisse proposer votre place à quelqu'un d'autre. Vous pourrez ainsi, à votre tour, récupérer votre cours manqué. Si vous décidez d'arrêter en cours d'année, vous ne serez pas remboursés (seul un cas de force majeure sera considéré).

Lu et approuvé le.....

Signature